

Faire avancer la lutte contre les changements climatiques en Ardèche après la crise sanitaire.

Contribution de l'ALEC07 au débat sur les politiques "du monde d'après" en Ardèche

ALEC07 – septembre 2020

L'Ardèche est pleinement concernée par les enjeux de la lutte contre les changements climatiques. Dans leur majorité, les collectivités locales ardéchoises prennent la mesure de cet enjeu pour notre territoire. Néanmoins la crise sanitaire, le retard du processus électoral et la crise économique qui se profile tendraient aujourd'hui à mettre au second plan les enjeux climatiques.

Dans ce contexte si particulier, il faut rappeler que le changement climatique et la transition énergétique sont des dossiers majeurs. Ils engagent l'avenir du territoire et touchent, eux aussi, à de nombreux pans de notre modèle social. Ils demeurent, quoi qu'il arrive, des préoccupations croissantes pour tous les ardéchois.

L'effort de mobilisation doit être poursuivi. Il concerne autant les particuliers que les entreprises, les associations ou les collectivités. Tous les ardéchois sont concernés.

Nous nous proposons de mettre en évidence des articulations locales possibles entre les réponses à apporter à la crise et les enjeux de la lutte contre les changements climatiques. C'est l'objectif de cette contribution.

La transition énergétique est un levier de relance économique.....	
✓ Enjeu n°1 : Promouvoir des rénovations énergétiques ambitieuses.....	2
✓ Enjeu n°2 : Déployer les services et les infrastructures de la mobilité durable.....	2
✓ Enjeu n°3 : Accompagner le développement de la production locale d'énergie.....	3
Préserver les ressources, valoriser les atouts de l'Ardèche.....	
✓ Enjeu n°4 : Vers des systèmes alimentaires intégrés et résilients.....	4
Le lien social, au cœur des modes de vie durables.....	
✓ Enjeu n°5 : Donner la capacité d'agir, encourager les initiatives, favoriser les synergies.....	5
✓ Enjeu n°6 : Encourager les solidarités, réduire les inégalités territoriales et sociales.....	6
Des politiques publiques innovantes.....	
✓ Enjeu n°7 : Construire un dialogue territorial dense.....	7
✓ Enjeu n°8 : Outiller la conduite du changement.....	7

La transition énergétique est un levier de relance économique

Nous l'affirmons de longue date : la transition énergétique est une opportunité pour l'économie locale. La baisse des consommations d'énergie permet de **réorienter les dépenses** jusqu'à présent associées à des importations d'énergie (~700 M€/an en Ardèche) **vers des investissements locaux** sur des activités locales à forte intensité de main d'œuvre. Le développement de la production locale d'énergie, la relocalisation de la production et le développement de l'économie circulaire permettent de **générer des activités nouvelles et rémunératrices** sur le territoire.

Pour activer ces potentiels, plusieurs enjeux d'intervention :

Enjeu n°1 : Promouvoir des rénovations énergétiques ambitieuses

Les consommations d'énergie liées aux bâtiments sont le principal poste de dépenses énergétique du département. Il importe de soutenir le développement des marchés et des opérateurs de la rénovation énergétique dans l'habitat, dans le tertiaire public et privé. Les démarches engagées jusqu'à présent par le territoire doivent être systématisées et amplifiées :

- **Pour une offre de travaux performante et compétitive.** Mobilisation et coordination des prescripteurs, montée en capacité (moyens, compétences) des professionnels du bâtiment.
- **Pour embarquer la performance énergétique dans les travaux.** Soutien de la demande par des programmes adaptés aux spécificités de chaque catégorie de maîtres d'ouvrage (soutien financier, méthodologique)

Le déploiement du Service Public de la Performance Énergétique dans l'Habitat (SPPEH) constitue un cadre d'opportunité pour déployer ces politiques. L'ALEC07 et ses partenaires ont détaillé les enjeux de ce chantier dans une [note diffusée en début d'année 2020](#)

Enjeu n°2 : Déployer les services et les infrastructures de la mobilité durable.

Les dépenses d'énergie associées à la mobilité routière représentent 31,6 % de la facture d'énergie du département (217 M€ selon [l'ORCAE](#)). Plusieurs leviers peuvent être activés pour **favoriser une évolution des modes de déplacement vers une mobilité plus durable des résidents ardéchois.** Il s'agit en particulier de

- **Poursuivre et amplifier le développement des infrastructures** (pistes cyclables, aires de covoiturage, bornes de recharges). Mieux intégrer la mobilité aux documents d'urbanisme.
- **Soutenir les services innovants en matière de mobilité et d'alternatives à la mobilité** (co-working, location, partage, entretien, services de proximité, etc.) Poursuivre et

amplifier les actions de sensibilisations à la mobilité alternative à la voiture et mettre en avant l'offre locale de déplacements

- **Accompagner les acteurs économiques** à la mise en œuvre de plans de déplacement. Favoriser l'insertion professionnelle des personnes peu mobiles
- Soutenir l'équipement des ménages

Plusieurs dispositifs d'accompagnement peuvent-être mobilisés dans ces domaines. En Ardèche, plusieurs collectivités travaillent déjà activement à la mise en place de voies vertes pour faciliter les déplacements non motorisés, d'autres travaillent sur des schémas vélos à l'échelle de plusieurs intercommunalités afin de proposer des déplacements cohérents pour le secteur touristique mais aussi pour les déplacements du quotidien.

Enjeu n°3 : Accompagner le développement de la production locale d'énergie

L'émergence de filières de production locale d'énergie est un levier de relance économique qui offre des perspectives de retombées locales. Leur développement doit être soutenu, en veillant aux conditions de partage de la valeur créée. Les leviers de soutiens locaux sont multiples. En particulier :

- **Des projets montés par le territoire.** Encourager la participation active des acteurs (particuliers, entreprises, collectivités) au financement et à la gouvernance des opérations en structurant des véhicules juridiques locaux à même de co-développer les projets. Soutenir le développement des opérateurs énergétiques territoriaux.



✓ Pour aller plus loin : rapport du CLER "[Opérateurs énergétiques territoriaux Bâtisseurs d'une autonomie énergétique et territoriale](#)"

- **Systématiser l'intégration des énergies renouvelables** dans les projets, les opérations d'aménagements et dans les documents d'urbanisme.
- **Donner la priorité aux approvisionnements locaux** et renouvelables dans les achats d'énergie (autoconsommation, bois-énergie, bioGNV, etc.)

Plusieurs dispositifs d'accompagnement nationaux (MTES, ADEME) peuvent-être mobilisés dans ces domaines.

Préserver les ressources, valoriser les atouts de l'Ardèche

La crise sanitaire a mis en évidence les fragilités d'une organisation sociale trop dépendante des échanges à longue distance. La perspective d'une relocalisation des activités doit s'accompagner d'une réflexion sur les ressources locales. Notre département dispose d'atouts importants. **Le développement de l'économie circulaire constitue le cadre d'opportunité pour assurer cette relocalisation en préservant les ressources.** Cette approche permet d'articuler la préservation des ressources et la création d'activité et d'emplois.

"L'économie circulaire constitue une opportunité d'optimisation de l'utilisation de ressources, de renforcement de l'attractivité des territoires et de création d'emplois"

Institut national de l'économie circulaire

Enjeu n°4 : Vers des systèmes alimentaires intégrés et résilients

Dans le contexte de la crise sanitaire, la question alimentaire et agricole a cristallisé les préoccupations de la population : cuisine à domicile, circuits d'approvisionnement, craintes des pénuries, etc. Ceci démontre bien le rôle essentiel que nous accordons collectivement à l'alimentation dans la définition de nos modes de vie. Les données les plus récentes relatives à l'alimentation montrent que la question des systèmes alimentaires est aussi un axe incontournable de la lutte contre les changements climatiques.

- En France, le système alimentaire (tous secteurs confondus) représente 24 % de l'empreinte carbone. [[source](#)]
- L'agriculture et la forêt recèlent un important potentiel pour la **substitution** des énergies et des matériaux à forte empreinte carbone. Les modes de production déterminent l'essentiel du potentiel de **séquestration** du CO2 par les sols et jouent un rôle majeur dans la **résilience** des écosystèmes.
- Nos systèmes alimentaires sont particulièrement exposés aux risques associés aux changements climatiques

Enfin, en Ardèche, département particulièrement agricole et rural, **les possibilités d'agir sur ce dossier sont très importantes.** Ces constats nous amènent à faire plusieurs propositions.

- **Accompagner les professionnels dans la prise en compte des enjeux climatiques** et des opportunités de la transition énergétique dans leurs activités. Soutenir les actions qui vont dans le sens d'une meilleure intégration locale des filières.



- **Soutenir les initiatives en faveur du recours à une alimentation saine, locale et de saison dans tous les domaines.** Lutter contre les gaspillages alimentaires tout au long des chaînes d'approvisionnement.
 - ✓ *les collectivités qui gèrent des services de restauration collective (cantine, crèches, portage de repas, maison de retraite, hôpitaux...), disposent de leviers d'actions importants pour travailler à la fois sur la structuration de l'offre et aussi la sensibilisation des consommateurs.*
- Permettre aux plus démunis d'accéder à une alimentation saine et durable en intégrant l'action sociale aux politiques agri-alimentaires.

Le lien social, au cœur des modes de vie durables

La crise sanitaire a mis en évidence les attentes et les aspirations de la population pour des modes de vie plus résilients. Elle a aussi permis de démontrer la forte capacité d'adaptation dont nous savons faire preuve. **Dans la lutte contre les changements climatiques, la recherche de sobriété et de solidarité apparaissent désormais comme d'indispensables moteurs de transformation et d'adaptation des territoires.** Enfin, la maîtrise du budget énergie des ménages est un élément incontournable de la lutte contre la précarité. Plusieurs expériences récentes montrent qu'il est possible et pertinent d'accompagner ces changements importants de nos modes de vies.

Enjeu n°5 : Donner la capacité d'agir, encourager les initiatives, favoriser les synergies

Dans un monde en mutation, la confiance et le pouvoir d'agir sont des notions clés. Elles se traduisent par l'engagement des acteurs dans leur territoire. Il convient d'encourager les initiatives locales articulées aux stratégies territoriales de transition. Elles sont autant de solutions qui s'offrent aux ménages, aux collectivités et aux entreprises pour faire évoluer les modes de vie au quotidien.

- **Encourager les expérimentations et soutenir les initiatives** porteuses de changement en ciblant les actions présentant un fort potentiel d'essaimage. Utiliser les nombreux appels à projets régionaux, nationaux comme des opportunités d'expérimentation collective multi-acteurs et de coopération territoriale.
- **Sensibiliser et former aux enjeux** et problématiques liées à la transition écologique. Encourager les démarches collaboratives impli-



quant les citoyens, les associations, les milieux économiques et les collectivités. Favoriser la coproduction des visions territoriales.

- **Renforcer, et décroiser les actions d'animation territoriales** à toutes les échelles. Elles sont nécessaires pour organiser des transferts de compétences et des mutualisations entre porteurs de projets. Elles permettent aussi de coordonner localement les dispositifs de soutien des porteurs de projets.

Enjeu n°6 : Encourager les solidarités, réduire les inégalités territoriales et sociales.

Le coût de l'énergie et les accidents climatiques sont deux facteurs de risques majeurs pour les populations les plus fragiles. La crise économique et sociale consécutive à la crise sanitaire risque d'augmenter ces risques. En Ardèche, les personnes en situation de vulnérabilité (revenus, isolement, âge) sont déjà fortement sur-représentées (31 % de la population selon l'INSEE). Il importe donc de déployer des actions spécifiques en direction de ces publics :

- **Organiser le repérage et l'accompagnement des ménages en situation de vulnérabilité.** L'impayé d'énergie n'est pas la seule conséquence de la précarité énergétique. Les logements mal isolés sont aussi la cause de pathologies. Former les travailleurs sociaux à ces nouvelles catégories de risques. Les vulnérabilités liées à la mobilité doivent aussi mobiliser notre attention.
 - ✓ *Dans le domaine du logement, les visites à domicile permettent par exemple d'accompagner les ménages dans leurs usages de l'énergie, avec comme objectifs un meilleur confort et une réduction des consommations énergétiques.*
 - ✓ *Pour la mobilité : [Le programme PEndAura+ déjà déployé sur le territoire de la CAPCA](#) vise à mobiliser les acteurs de l'action sociale et leurs usagers sur les offres de déplacements alternatives à la voiture.*
- **Systematiser la rénovation énergétique des logements les plus énergivores.** Sensibiliser les propriétaires aux évolutions réglementaires dans ce domaine (cf interdiction progressive des "[passoires énergétiques](#)"). La possibilité donnée aux collectivités de mettre en place un "[permis de louer](#)" est un premier pas pour stopper la location de logements non décents.
- **Systematiser le repérage des nouvelles catégories de risques induites par le changement climatique** et accompagner les ménages et les professionnels les plus exposés.



Des politiques publiques innovantes

Détenteur de ressources énergétiques, fortement bousculé par le changement climatique, notre territoire doit continuer à s'organiser pour mobiliser l'ensemble de ses forces vives et trouver des chemins inédits dans l'action. **Pour mener les politiques adéquates, les collectivités locales doivent pouvoir innover dans tous les domaines.** Cette capacité à innover dans un environnement complexe et changeant suppose de (ré-)articuler efficacement la figure de l'expert et celle du citoyen.

« La transition suppose de croiser les savoirs experts et les savoirs citoyens et de ne pas dissocier les savoirs experts des champs d'expérimentation apprenante de la société civile et des milieux innovateurs économiques. »

[Initiatives citoyennes et transition écologique : quels enjeux pour l'action publique ?](#)

CGDD, juin 2017

Enjeu n°7 : Construire un dialogue territorial dense.

Les acteurs publics locaux sont parfois démunis face aux attentes exprimées par la population en matière de dialogue et de participation. On assiste alors à un repli stratégique derrière la figure de l'expert qui déploie les outils et les méthodes de "l'acceptabilité sociale des projets". Il faut dépasser cette configuration : **la parole citoyenne n'est pas un obstacle dont il faut s'affranchir, c'est une ressource.** Face à ce constat, la crise sanitaire, comme le changement climatique, agissent comme des révélateurs et nous amènent à pointer la nécessité de mieux accompagner les acteurs dans la construction du dialogue.

- **Permettre aux citoyens et aux acteurs de faire ressource pour leurs territoires.** Cette évolution des postures doit pouvoir être décliné à toutes les échelles. Partout où c'est possible, il faut mobiliser les outils et les méthodes adaptées
 - ✓ Avec la mise en place des [PCAET](#) (Plan climat air énergie et territoire), les communautés de communes ont déjà eu l'occasion de mener des démarches de concertation citoyenne souvent très constructives

Enjeu n°8 : Outiller la conduite du changement.

Les collectivités sont dans une situation paradoxale. Elles doivent composer entre une exigence de proximité et la nécessité d'activer des dispositifs de politique publique de plus en plus complexes. Les transformations telles que celles induites par le changement climatique posent de surcroît le défi d'une action coordonnée à plusieurs échelles géographiques et dans des périmètres sectoriels toujours mouvants.

- Une **ingénierie "systémique"** pour faire face aux défis. À l'échelle de l'Ardèche, cette capacité d'ingénierie doit évidemment être mutualisée. Elle doit aussi pouvoir reposer sur une gouvernance plurielle qui associe toutes les catégories d'acteurs du territoire. Le projet de l'ALEC07 est un exemple de réponse qu'il est possible d'apporter à ce type de besoin.



L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ardèche* (ALEC07) :

Créée à l'échelle de l'Ardèche fin 2018, l'ALEC de l'Ardèche rassemble la communauté de travail sur les sujets de la transition et du climat, en Ardèche et pour tous les ardéchois. Interlocutrice de première intention de tous les porteurs de projets qu'elle conseille et oriente dans leurs démarches, elle intervient sur les questions relatives à la maîtrise des consommations d'énergie, au développement des énergies renouvelables et à la lutte contre les changements climatiques.

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ardèche (ALEC07) est aujourd'hui pleinement mobilisée pour accompagner la mise en œuvre de la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques en Ardèche.

Une gouvernance remarquable

Portée par les collectivités du territoire (Conseil Régional, Conseil Départemental, Syndicat d'Énergies, Communautés de communes et d'agglomération), l'ALEC07 fédère en son sein les acteurs professionnels, institutionnels, associatifs et les particuliers du territoire. Cette gouvernance est remarquable en ce qu'elle permet la mise en mouvement de tout un territoire qui s'implique ainsi activement pour le déploiement des initiatives locales en faveur de l'action climatique. L'ALEC07 capitalise aussi une capacité d'ingénierie, une expertise technique et méthodologique unique sur notre département.

L'ALEC07 est principalement financée par le Conseil Régional, l'ADEME, le Conseil Départemental, le Syndicat Départemental d'énergie et les Communautés de communes ou d'agglomération du territoire. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet de l'ALEC07

En savoir plus, nous contacter : <https://alec07.org>

Soutenu par



* Les Agences locales de l'énergie et du climat sont des structures définies et promues par la loi sur la transition énergétique de 2015. Elles appuient la mise en œuvre des politiques publiques de transition énergétique et de lutte contre les changements climatiques. L'ALEC07 est membre du réseau National des agences locale de l'énergie et du climat : [FLAME](#)